

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,  
21 francs pour six mois,  
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles,  
Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique  
et revêtus de signatures connues.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,

n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C<sup>o</sup>, directeurs  
de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-  
Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUN-  
QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent  
être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,  
rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.—L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Censeur aura lieu le mardi 30 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 25 mai 1848.

Nous croyons que l'effet produit par la publication des lettres du prince de Joinville sera tout contraire à celui qu'en attendait la Presse.

La Presse, en sa qualité de Moniteur éventuel de la régence, était bien aise de jeter dans le public le nom de ce prince qui passe pour le héros de la famille, et autour duquel on cherche à attacher une popularité factice. C'était une manière de souder l'opinion du pays. Le prince, d'ailleurs, était à Paris, prêt à exciter l'agitation et à recueillir le bénéfice des événements. Du jour où de telles espérances se dévoilent aussi effrontément, le devoir du gouvernement est de veiller sans relâche ; toute faiblesse serait une connivence. Qu'on le sache bien, plutôt que d'accepter l'humiliation de la régence, la France préférerait s'engager dans l'imprévu d'une lutte terrible. Nous redoutons les partis extrêmes ; le plus sûr moyen de les rendre possibles, c'est de faire apparaître à l'horizon les fantômes honteux des royautés bannies.

Ces lettres n'avaient d'ailleurs rien qui les rendit bien dignes de la publicité ; elles ne brillent guère par le sentiment chevaleresque, et nous pensions que la terre d'exil devait inspirer aux princes détronés plus de grandeur et plus d'énergie. Il n'y a pas dans ces lettres le vaste ennui des âmes fortes condamnées à l'oisiveté ; nous y trouvons bien plutôt ce côté bourgeois prosaïque qui est particulier à Louis-Philippe et à sa race. Le prince de Joinville songe déjà, dans le cas où son retour en France serait impossible, à aller faire une petite fortune aux Etats-Unis. Entre son pays et sa famille, son cœur hésite ; une grande ambition ne se trahit pas même dans son langage. C'est un fils de roi qui ne se prend plus au sérieux ; c'est le fils d'un rentier ruiné qui a lu nos poètes modernes. Il souffre un peu de la maladie du siècle, l'inquiétude le poursuit ; il voudrait aller à Rome, à Rotterdam, sur les bords de l'Illinois. Son rêve, c'est le far-west.

Certes, quand bien même la France n'aurait pas dit un adieu sans retour aux monarchies, nous ne croyons pas que la lecture de ces lettres lui donnât le goût de les rappeler ; elle a besoin d'autre chose que d'un vulgaire rêveur qui n'a pas l'air de se douter de l'importance du problème social soulevé par les derniers événements.

En effet, dans ces lettres la question vive du moment, la question du travail, n'est pas même soupçonnée. Les utopistes n'ont pas encore assez fait sentir tous les malheurs qu'ils peuvent engendrer ; c'est là tout ce que dit le prince. La grande question pour lui, c'est de faire siéger l'Assemblée à Amiens, Bourges ou Aençon, comme si toutes les difficultés sociales qui pèsent sur les bras de l'Assemblée seront résolues, parce qu'elle aura abandonné Paris ; comme si, hors de Paris, elle ne sera pas mille fois plus impuissante. Si le prince n'a pas d'autre mesure à proposer, nous lui conseillons de rester couché sur ses bergères ou dans son canot à rêver le far-west.

Nous aurions cru, sur la foi des louanges suspectes que certains journaux adressaient autrefois au prince de Joinville, qu'il avait un sentiment plus profond des besoins de son temps ; hélas ! tous les rois s'essaiment ; sur le trône ou dans l'exil, les moins mauvais sont les incapables. Jamais leur déchéance ne fut écrite en signes plus visibles sur leurs fronts ; le doigt de Dieu est là ; on pat l'affirmer.

Au moment où le pouvoir se place, où l'avènement du peuple se prépare, où la vie sociale ne sera plus seulement l'œuvre de quelques-uns, mais l'œuvre de tous, Dieu semble avoir pris soin de découronner même les individualités royales, afin de montrer aux peuples que, dans leur sein seulement, réside la conscience de l'avenir.

La fête de la Fraternité a eu un caractère de solennité et de grandeur qui en fait des plus mémorables de nos annales révolutionnaires. C'est en effet un beau spectacle que celui d'une population innumérable animée des mêmes pensées, obéissant à la même impulsion, aspirant au même but, et proclamant au milieu de cris de joie, des chants nationaux, des transports les plus manimes et les plus enthousiastes, le triomphe éternel de la République, le règne si long-temps désiré des plus nobles principes qui régissent l'humanité ; enfin l'avènement de la démocratie. Dire ce qui se passe en de pareils moments dans les esprits et dans les cœurs est chose impossible ; toutes les âmes éprouvent, nous ne savons quel vertige héroïque, se ercent d'un délicieux et patriotique enivrement dans laquelle la vue des grandes choses ne manquent jamais de les jeter. I sentiment de la concorde se glisse au fond des cœurs les plus rebelles, la sympathie et la générosité, dans ces moments sennels, ont bien vite raison de l'égoïsme ; aussi sommes-nous les premiers à désirer qu'à certaines époques fixes des fêtes nationales soient instituées. Là, le peuple se délasserait des préoccupations fiévreuses de la politique, de ses fatigues journalières et continuées ; là, il puiserait des for-

ces nouvelles pour accomplir ses rudes travaux. Les rivalités, les dissensions s'absorbent dans cet embrassement général ; la concorde et l'union naitraient de ce contact de toutes les âmes et de tous les cœurs.

Mais cet enivrement lui-même est un danger contre lequel nous devons nous tenir en garde ; ne perdons pas de vue les préoccupations autrement sérieuses de la politique ; n'oublions pas qu'il nous faut des institutions plutôt que des fêtes ; la pompe des grands spectacles doit émouvoir le peuple artiste par excellence, le peuple de France, mais qu'il ne s'en laisse pas éblouir ; qu'il n'oublie pas que le cri de Rome dégénérée était : *Panem et circenses* ! Les fêtes aident à l'éclosion des idées généreuses, à l'avènement de la concorde, de l'égalité et de la fraternité ; mais ces beaux sentiments doivent passer des mœurs dans les institutions ; c'est à l'accomplissement de cette œuvre d'où dépend le salut de la révolution et de la République que nous devons tous veiller. Peuple artiste et penseur, montrons-nous digne de la haute mission que la Providence nous a dévolue, celle d'initier le monde à la connaissance et à la pratique des idées de liberté, d'égalité et de fraternité universelles ! Ne perdons pas notre temps en fêtes éblouissantes, pas plus qu'en de longs discours ; des faits, des faits, des institutions, des institutions ! que l'Assemblée nationale se hâte ; la société tout entière souffre, le travail est suspendu partout, la France est impatiente et elle attend.

Des ouvriers sans travail nous écrivent qu'ils se sont présentés plusieurs fois chez M. l'ingénieur chargé des travaux de la ville de Lyon et à la préfecture pour demander de l'ouvrage. Ils sont, disent-ils, au nombre de deux à trois mille, et jusqu'ici ils n'ont pas pu être employés parce que malheureusement les cadres sont au complet et qu'il n'y a pas de fonds pour ouvrir de nouveaux chantiers.

Nous appelons la sollicitude du gouvernement sur ces ouvriers qui se trouvent en proie aux plus vives souffrances par suite du manque d'un travail qui est leur seule ressource. Nous pensons qu'il y a des travaux utiles à entreprendre, soit pour canaliser le Rhône, soit pour ouvrir des routes appelées à une circulation véritable, et nous ne saurions trop engager les hommes qui sont au pouvoir à envoyer les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses qu'ils nécessiteraient.

C'est en occupant les ouvriers que l'on fera renaitre la prospérité publique et que l'on assurera la tranquillité.

D'un autre côté, des ouvriers mécaniciens sont venus nous apporter une plainte contre des maisons qui pourraient occuper un grand nombre d'entre eux ; nous ne publions pas leur lettre dans la crainte de semer de l'irritation ; mais nous sommes vivement peinés en voyant le peu d'empressement que mettent quelques industriels à commencer ou à reprendre des travaux qu'ils seront obligés d'exécuter tôt ou tard et pour l'exécution desquels leurs ouvriers consentent à des arrangements raisonnables ; ceux-ci ont offert en effet de ne recevoir qu'une moitié en argent du prix de leur journée, sauf à toucher le surplus à la reprise des affaires.

Les maisons dont le personnel a été désorganisé par le renvoi d'ouvriers ou ingénieurs anglais devraient peut-être faire quelques sacrifices pour réorganiser ce personnel, au moins sur une petite échelle afin d'occuper des hommes pleins d'intelligence et de courage, amis de l'ordre et qui ne demandent rien autre que du travail.

C'est pour n'avoir pas à publier de nombreuses réclamations qui seraient des personnalités pénibles que nous adressons cet avis aux industriels qui comprendront certainement le but et l'esprit qui l'ont dicté.

Encore un mot à l'Union nationale, mais c'est le dernier.

Nous lui avons renvoyé le mot de Bazile qu'elle nous adressait l'autre jour ; elle se charge aujourd'hui de le justifier en tronquant les citations de nos articles. Ce pauvre Bazile va renier son président héréditaire et M. de Genoude, ce linguiste rusé, qui a découvert que Cabet faisait Capet en changeant une lettre.

Bazile a aussi retranché de notre article une jolie phrase de son cri sur la guerre civile. Bazile a-t-il de la modestie ou de la vanité ?

Parmi les propositions plus ou moins heureuses qui ont été faites déjà à l'Assemblée nationale en vertu de l'initiative parlementaire, il faut distinguer celle de M. Turek sur les banques hypothécaires. Ce travail nous a paru empreint d'un caractère remarquable d'utilité pratique ; il atteste des études sérieuses, et l'excellent accueil que l'Assemblée nationale lui a fait nous paraît un gage de succès ultérieur. Il y a dans cette matière un grand élément de richesse pour le pays, c'est l'émancipation de la propriété. De la proposition de M. Turek peut sortir une véritable et bonne révolution dans notre agriculture si tristement condamnée à l'impuissance ou à la médiocrité par la routine et le despotisme du régime hypothécaire actuel.

## RAPPROCHEMENT HISTORIQUE.

Le 20 mai (1<sup>er</sup> prairial) 1795 au matin, une proclamation républicaine dans les faubourgs de Paris appelait le peuple à marcher contre la Convention, à renverser le gouvernement et mettre à exécution immédiate la constitution de 93.

Les séditions s'assemblent portant des drapeaux où leur programme est inscrit. Ils se rendent aux comités civils de leurs sections pour faire sanctionner les mesures de police indiquées dans la proclamation. Les quarante-huit comités civils refusent à l'unanimité cette sanction et restent en communication avec l'Assemblée.

Cependant l'insurrection passa outre. Les bandes insurgées forcèrent les portes de la salle et font irruption au milieu des conventionnels, qui tous restent impassibles sur leurs sièges.

La montagne encourage les vociférations et les exigences de cette troupe furieuse. Elle proclame des décrets que les séditions présentent à la signature du président Boissy-d'Anglas.

Celui-ci, menacé par les piques et les sabres nus dirigés contre sa poitrine, refuse stoïquement sa signature.

Un homme, au visage patibulaire, lui présente face à face, au bout d'une pique, la tête de son collègue Féraud qu'on vient d'assassiner. Il salue avec une dignité triste ce reste d'un martyr et demeure intrépidement, imperturbable sur son fauteuil.

Alors le député Romme proclame à la tribune des décrets qui rendent le pouvoir et les armes aux terroristes, et nomment un nouveau gouvernement composé des députés Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Bourbotte et Duroi.

Ceux-ci sortent pour aller au siège du gouvernement remplacer les membres qu'on vient de déposer.

Tout paraît perdu, la montagne l'emporte, l'Assemblée est anéantie.

Tout-à-coup le rappel est battu spontanément dans les sections voisines. La garde nationale, informée des dangers auxquels la Convention est livrée, accourt au pas de charge, la baïonnette en avant, balaie la salle et rend à l'Assemblée la liberté et le pouvoir.

Le lendemain, les insurgés ralliés vinrent investir de nouveau la Convention. Mais l'appui de la garde citoyenne l'avait raffermie ; elle sut prendre de vigoureuses mesures de salut ; la division se glissa parmi les chefs de la faction, et cette insurrection du terrorisme échoua encore. Ce fut la dernière.

Le 13 mai 1848, à cinquante-trois ans de distance et presque à pareil jour, les mêmes scènes se renouvellent sous la même forme et avec des circonstances analogues. Tristes rapprochements et qui prouvent combien les mœurs politiques ont fait peu de progrès en un demi-siècle, après de si rudes leçons et malgré de si cruels souvenirs ! Toute la différence, c'est que nous n'avons pas vu couler le sang.

N'insistons pas sur ces rapprochements historiques ; ils sont pleins d'enseignements pour tous. Que chacun en tire son profit, soit pour comprendre l'impuissance finale de la violence mise au service de l'injustice, soit pour regretter, dans le secret de son cœur, ce défaut de fermeté et de courage moral qui semble la grande maladie de notre époque.

## Nouvelles de Vienne.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

VIENNE, le 16 mai. — Hier, une foule immense, le peuple enfin, courait du côté du faubourg vers le glacis, l'air sérieux et menaçant. La révolution a éclaté, et la nouvelle constitution de l'Autriche, l'œuvre de la réflexion profonde de six semaines, des conseils des hommes politiques des plus habiles a été culbutée dans la moitié d'une nuit.

La nomination de Palasky au ministère de l'instruction, l'invitation des Czechs à l'empereur pour qu'il transportât son siège de résidence à Prague, avaient provoqué la semaine dernière un vif mécontentement, qui fut augmenté par la défense du comité central politique de la garde nationale et par l'inutile démonstration militaire, en plaçant des canons devant la Hofberg (château impérial), et le développement des forces militaires.

Hier matin, les prolétaires des faubourgs envoyèrent des députations à l'Université pour la remercier de la part qu'elle prenait au sort des travailleurs et pour l'assurer que l'on pouvait compter sur leurs bras si l'on allait commencer. Quelques artilleurs se sont entendus avec les étudiants et les ont assurés qu'ils ne tireraient point sur le peuple. Par les discours que nous entendions hier dans la grande salle de l'Aula, nous comprenions qu'un grand coup se préparait. Un curé montait à la tribune et engageait les étudiants d'une manière mystérieuse « de montrer aujourd'hui de la présence d'esprit et du courage. » Plus les orateurs se succédaient à la tribune, plus la parole devenait exaltée, et on applaudissait avec plus d'impétuosité.

A deux heures j'entendais un jeune orateur tempêter à la tribune et appeler le peuple aux armes.

A trois heures on battait la générale, la garde nationale accourait très nombreuse de la ville et des faubourgs. La troupe occupait la Hofbourg et la partie adhérente du glacis.

A quatre heures, du côté du jardin public, la porte du château se fermait. Toutes les autres portes étaient fortement occupées par la garde nationale et la troupe, pour ne pas laisser entrer les prolétaires en masses compactes. Une masse immense de peuple s'agitait dans les rues. Entre la Hofbourg et l'église Saint-Stéphan, on les comptait par cent mille, tranquilles en apparence mais attendant la révolution. Des orateurs du peuple montaient sur les bornes pour parler de la liberté, du despotisme, du droit du peuple, de l'insurrection, de combat et de révolte.

A six heures enfin, débouchait de l'Université la légion académique forte de plus de 3,000 hommes, tambours en tête et le drapeau national allemand déployé, pour apporter tous armés une pétition d'assaut à l'empereur.

Une bannière flottante avec l'inscription : *Une seule chambre ! Union la plus intime avec l'Allemagne !* Les étudiants et écoliers polytechniques avaient leurs armes chargées ; j'ai vu des soldats qui leur venaient des cartouches. Derrière eux, quelques mille prolétaires marchaient avec des haches, pioches, etc., pour faire les barricades. Devant chaque maison, aux fenêtres de laquelle on voyait le drapeau noir et jaune (couleurs autrichiennes), on s'arrêtait et l'on criait de l'enlever ; partout, on obéissait promptement, et là où l'on déployait le drapeau tricolore allemand, on le saluait par de triples

salves d'applaudissements et de bravos. Les demandes de l'Université à laquelle se joignit la majeure partie de la garde nationale et du peuple furent immédiatement accordées par l'empereur. Le docteur Engel l'annonça à huit heures et demie du soir, parcourant les rues à cheval.

La ville a été illuminée spontanément (on sait ce que cela veut dire). La lueur de 100,000 bougies augmentait l'éclat de la lune. Ce pêle-mêle grandiose d'hommes armés, prolétaires, étudiants, orateurs, gardes nationaux, gamins, femmes curieuses, etc.; cette foule bariolée par des milliers de drapeaux; ce chaos de voix, chants, discours, hurras, cris de joie, murmures, menaces, sons de tambours, est le plus beau tableau d'une révolution que j'aie jamais vu. A onze heures et demie arriva la nouvelle que la dernière demande était accordée, que la constitution avait été annulée, et qu'une seule chambre était convoquée pour faire une nouvelle constitution. Au lieu de s'en contenter, les troupes priaient « que l'on exigeât la promesse par écrit de la signature de l'empereur. A minuit les masses se rendaient sous les fenêtres du ministre Pillerstorff. Il parlait par la fenêtre et désobéissait ensuite dans la rue. Tout ce que le peuple demandait, disait-il, était accordé, il le garantissait par sa signature et sur sa parole d'honneur, et engageait le peuple à se retirer tranquillement. Après minuit, les groupes se dispersaient enfin, et l'on rentrait.

On assure que les soldats prussiens, par ordre de leurs chefs, avaient marqué d'un fer chaud les prisonniers polonais à Sion. Les soldats les marquent en leur appliquant sur le bras droit et à l'oreille droite les fers chauds et les laissent aller.

Et cela se pratique au moment même où le peuple, à Posen et dans les environs, célèbre l'incorporation de la plus grande partie de la province dans la confédération allemande. Au même moment où la réaction célèbre son triomphe sur l'enthousiasme et le patriotisme de la malheureuse nation polonaise, au moment où le dernier décret royal défend sévèrement toute punition corporelle.

Nous recevons par vote extraordinaire les nouvelles suivantes :  
« Vienne, 18 mai.

« Notre bourse est restée fermée aujourd'hui par la fuite subtile de l'empereur et de la famille impériale pour Innsbruck (Tyrol), et par l'exaspération de la démocratie qui se manifeste envers les journalistes qui ont excité les masses et contre les auteurs de la pétition d'Afraut. Vienne est du reste calme encore.

« Le 15 mai est une ligne tracée sur les tablettes de l'histoire au bas desquelles on lira les fameuses paroles : « C'est trop tard ! »

**COPENHAGUE, le 17 mai.** — L'état des choses s'embrouille de plus en plus; nous avons déjà 80 navires sous embargo qui valent plus de 22 millions de francs. La Suède se réunit au Danemark contre les Allemands, et la Russie appuie. Nous savons que cette semaine le restant du 40<sup>e</sup> corps d'armée doit entrer en Danemark; mais, croyez-le bien, tous ceux qui connaissent la situation du pays prévoient une fin terrible pour les troupes allemandes. Ma prochaine vous donnera des détails intéressants.

### Nouvelles d'Italie.

Le *Nouveliste* de Marseille donne sur les événements de Naples d'intéressants détails :

« La garde nationale de Naples se compose d'environ dix mille hommes, et compte à peu près deux mille nobles et cinq à six mille employés. Les nobles et les employés n'ont pas pris part à l'action, et la garde nationale s'est trouvée réduite à deux mille hommes, renforcés par cinq cents Calabrais à peu près présents à Naples. Cette petite troupe, ainsi réduite à deux mille cinq cents hommes, n'en a pas moins fait des prodiges de valeur.

« A Sainte-Brigitte, les *Carabinieri* montèrent un fois à l'assaut, et cinq fois ils furent repoussés. Mais les faibles munitions des gardes nationaux étaient bientôt épuisées, et les défenseurs des barricades se repliaient dans les maisons d'où une pluie de projectiles tombait sur les troupes royales. L'artillerie fait alors son entrée sur le Largo del Castello, et les pièces braquées en face de chaque rue aboutissant à Tolède vomissent la mitraille sur les barricades qui tiennent encore. Mais là aussi les munitions viennent à manquer, et les Suisses auxquels viennent se joindre les gardes royaux détruisent les miliciens. Les maisons où ils se réfugient sont envahies, les portes enfoncées, et ces forcenés frappent femmes, enfants et vieillards dont les cadavres sont quelquefois jetés par les croisées. Si une porte résiste, le canon ou l'incendie l'abat bientôt; malheur aux vaincus qui ont cherché un asile, les habitants eux-mêmes tombent victimes de leur hospitalité involontaire.

« Le vol et le pillage viennent encore ajouter à ces scènes d'exprimable désolation. Les Suisses, arrivés les premiers, ont fait main-basse sur l'argent et les objets précieux; viennent ensuite les gardes royaux; à eux ce qui reste: meubles, linge et toutes choses de quelque valeur. Enfin, les *lazzaroni*, alléchés à leur tour, donnent un libre cours à leurs instincts pillards et malfaisants; on les voit suivre par troupes les gardes royaux; ils se jettent à la curée et complètent le sac. Le meurtre s'accomplit sous le moindre prétexte, sur un simple soupçon politique, mais le plus souvent sans autre cause réelle que le pillage d'une riche maison. La féroce déployée par les soldats du roi et cette ignoble population ne saurait se dépeindre. Le drapeau rouge flotte sur les forts, en signe de l'état de siège; il ne chûvra, en effet, qu'un horrible attentat que le roi et les réactionnaires ont développé à leur profit.

« A sept heures, une masse de *lazzaroni* parcourait les rues en agitant des drapeaux blancs et aux cris de *Vive le roi!* La joie et la satisfaction de cette canaille est impossible à décrire. Justice est donc faite des *infâmes révolutionnaires*; la bonne cause triomphe, il paraît; car le pillage a cessé, et au lieu d'arrestation les citoyens dans leur domicile, cette foule immonde des trappes prisonniers; elle les fusille quelquefois dans la rue, mais enfin l'ordre et la légalité vont reprendre leurs cours. Pas trop vite cependant: il faut bien que ces bons *lazzaroni* acheminent la besogne de leur roi.

« Deux cents Français se sont rendus à bord de l'amiral Baudin; ils l'ont trouvé fermant une lettre qu'il adressait au président du conseil des ministres; en voici le sens :

« Si dans trois heures vous n'avez pas placé une garde à la porte des maisons occupées par mes nationaux, pour protéger leur vie et leurs biens, dans trois heures je ferai débarquer 600 hommes, pour assurer la sécurité des Français résidant à Naples.

« L'amiral Baudin, s'adressant à la députation des Français qui s'était rendue à son bord, leur dit : « Messieurs, rentrez à Naples; répandez-vous dans les cercles, les cafés, les lieux publics, et annoncez à tout le monde que l'escadre française est un refuge ouvert à toutes les infortunes, aux gens de tous pays, de toute opinion et de toute condition. »

« De plus, le digne amiral, indigné de l'horrible scène qu'il avait sous les yeux, a fait signifier au roi que cet événement l'autorisait à enfreindre les traités qui interdisent l'accès du port de Naples à plus de trois vaisseaux de guerre étrangers. Il a, en conséquence, déclaré au gouvernement qu'il allait appeler de Bajà et de Capri les autres navires de l'escadre qui y sont mouillés. Pour le moment, il a embossé ses trois vaisseaux devant le palais, ce qui effraie fort le roi, et empêchera peut-être de recueillir tous les fruits de sa victoire.

« Les prisons sont encombrées, et les arrestations se poursuivent activement sous les inspirations de Delcarretto. Le ministère Conforti a donné sa démission dès le commencement de cet horrible conflit. Le temps me presse, le bateau va partir. Je vous donne à la hâte la composition du nouveau ministère :

« Bozzelli, à l'intérieur et provisoirement chargé de l'instruction publique;  
« Le prince Ischitella, guerre et marine;

« Torella, agriculture et commerce, provisoirement chargé des affaires ecclésiastiques;

« Carascosa, aux travaux publics;

« Paolo Ruggiero, aux finances.

« Le choix de ces hommes est des plus remarquables, et couronne dignement la sanglante réaction que nous venons de subir.

« On annonce que les Salernitains marchent sur Naples. D'ici à peu de jours, nous nous attendons à un soulèvement général des provinces, et ce sera justice! La chambre des députés est dissoute et le gouvernement a annoncé à ceux des provinces qu'il les ferait escorter jusque dans leurs foyers.

— On écrit de Messine :

« La statue de Ferdinand a subi une métamorphose très curieuse : nous en avons fait un mortier qui envoie les bombes à merveille. »

### NOUVELLE DE LA GUERRE.

Quartier-général de Somma-Campagna, 18 mai.

Le roi Charles-Albert s'est porté aujourd'hui sur une hauteur dite le Paradis; à 1,500 mètres environ de la forteresse Mandella, et a été salué par trois coups de canon tirés par l'ennemi. Les deux premiers boulets sont tombés dans le ravin entre la position occupée par le roi et le fort. Le troisième a porté sur une hauteur, à six mètres du roi, et en faisant un ricochet, a passé sur le roi et sa suite. Notre feu a commencé à deux heures. Charles-Albert est revenu à six heures et demie à Somma-Campagna.

**TRÉVISE, 17 mai.** — Nous continuons à nous défendre avec ardeur. La légion milanaise aide admirablement à notre défense héroïque; nous n'avons à déplorer aucun malheur.

**BOZZOLO, 18 mai.** — Depuis quelques heures nous entendons une vive canonnade; nous ne pouvons déterminer bien exactement dans quelle direction.

**VENISE, 17 mai.** — La journée d'hier a été un jour de fête pour Venise. L'escadre napolitaine est entrée dans le port; elle est composée de cinq frégates à vapeur : le *Roberto*, le *Carlo III*, le *Ruggiero*, la *Santia*, le *Guiscardo*; de deux frégates à voiles : la *Reine* et l'*Isabelle*, et du brick le *Prince Charles*.

**ROME.** — Les mouvements qui se succèdent annoncent que les ennemis éternels de l'Italie ne veulent pas céder; on entend chaque jour des menaces de réaction et de sang.

### Paris, le 23 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE GENÈVE.)

La *Presse*, qui, comme tant d'autres journaux de Paris et des départements, a fait acte d'adhésion à la République à la suite des événements de février, nourrissait au fond de son cœur une arrière-pensée, qui est celle de beaucoup de prétendus républicains du lendemain. Elle n'attendait qu'une occasion d'arborer son drapeau, et cette occasion, elle l'a saisie avec un empressement qui révèle toute son impatience.

Il y a quelques jours, M. le prince de Joinville est venu à Paris. En vain voudrait-on le nier aujourd'hui; le fait est certain, il est connu de trop de personnes pour qu'on puisse le contester.

Le prince de Joinville est, de tous les membres de la maison d'Orléans, celui qui a toujours révélé, dans les différentes missions qui lui ont été confiées, le plus de résolution. L'ex-roi, qui ne prévoyait pas son départ forcé, a laissé à Paris un grand nombre d'affaires d'intérêts, et des plus importantes, non terminées, n'a pas voulu s'en remettre à un étranger du soin de régler ces affaires; il a donné tout pouvoir à M. de Joinville pour venir les terminer. Nous comprenons que Louis-Philippe ait voulu pour intermédiaire l'un de ses propres enfants, car on dit que, parmi les affaires à terminer, il s'en trouve plusieurs relatives à des accaparements de grains faits pour son compte, sous des noms d'emprunt, il y a quinze à dix-huit mois, et qui ont donné, assure-t-on, des bénéfices immenses. L'ex-roi s'intéressait à toutes les affaires d'où il pouvait lui revenir quelque profit; il n'est donc pas extraordinaire qu'il ait spécialement sur la dette de l'année dernière pour s'enrichir encore davantage et qu'il ait chargé l'un de ses enfants d'apurer les comptes d'opérations aussi peu avouables. M. de Joinville est donc venu à Paris pour régler ces opérations aussi bien qu'une foule d'autres qui ont fait Louis-Philippe beaucoup plus riche qu'il ne veut en avoir l'air. La *Presse* a nié le fait; mais le prince a été vu et reconnu par trop de monde pour que sa présence à Paris puisse être démentie d'une manière sérieuse.

Au surplus, nous ne pensons pas que la *Presse* elle-même tienne beaucoup à établir que M. de Joinville n'est pas venu en France depuis que son père a été obligé de fuir et d'aller réclamer l'hospitalité de la Grande-Bretagne. Elle a dit que la nouvelle de son voyage n'était pas exacte, et elle a cherché à le démontrer par la publication de sept à huit lettres qui portent des dates différentes. La preuve est bien concluante en vérité! la dernière de ces lettres est du 11 mai. Le prince n'a-t-il pu, du 14 au 20 mai, passer le détroit? Il y a si loin de Londres à Paris!

La *Presse* n'attachait pas une très grande importance à démontrer que M. de Joinville n'a pas quitté Claremont; elle voulait une occasion de présenter un prétendant à la France, rien autre, et cette occasion, elle est heureuse de l'avoir trouvée.

Les hommes qui, dans le principe, ont été d'avis de faire passer la couronne de Louis-Philippe sur la tête du comte de Paris, en substituant la régence de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans à celle de M. le duc de Nemours, commencent à comprendre que ce serait asséoir les destinées du pays sur une base bien fragile, que de personnifier le pouvoir dans un enfant et d'attendre que cet enfant, en grandissant, fasse revivre parmi nous le culte du principe monarchique. Un enfant et une femme n'auraient jamais le bras assez fort.

L'idée de la régence est donc à peu près abandonnée; on s'est rattaché à une combinaison qui tendrait à prendre parmi les fils de l'ex-roi celui qui semblerait devoir être le mieux accepté par le pays et à le lui présenter comme le seul homme capable aujourd'hui, de le sauver de tous les maux dont on a bien soin de le dire menacé. C'est sur le prince de Joinville qu'on a jeté les yeux pour en faire la souche d'une nouvelle dynastie, et au besoin s'il répugnait de faire un dernier essai de la monarchie, une sorte de président de notre République.

La *Presse* s'est chargée de la mise en scène de cette intrigue. Elle nous a donné hier un premier échantillon de son savoir-faire en cette matière, en publiant une série de lettres adressées par M. de Joinville, du fond de son exil, à un homme qui aurait été autrefois l'un de ses aides-de-camp. Dans ces lettres, tantôt c'est le marin, tantôt le père de famille qui parle, et il est évident que tout cela a été écrit en vue d'arracher des larmes aux cœurs sensibles, et comme on sait que le sentiment a toujours joué un grand rôle dans la politique de notre pays, on compte cette fois encore que bien des âmes s'attendriront en pensant qu'un aussi bon prince serait condamné à finir ses jours en pays étranger.

Si le ballon d'essai réussit, vous verrez cette feuille recommencer sa manœuvre jusqu'à ce qu'un jour elle nous apprenne que M. de Joinville, bravant toutes les impossibilités qui s'opposaient à son retour, préoccupé des dangers du pays, et n'écoutant que la voix du patriotisme qui parlait en lui, est venu se mettre à la disposition de la République. Au besoin, et pour justifier cette démarche du jeune marin, on publiera que l'Angleterre menace de nous faire la guerre, et l'on dira qu'en face d'une telle menace, il n'était pas permis à un prince français de rester sur le sol britannique, etc., etc.

Voilà le dénouement qu'on nous prépare, et, pour en assurer le succès, on va s'attacher à perpétuer les tiraillements au sein du pouvoir, les inquiétudes dans la capitale, les alarmes sans cesse renouées dans les départements.

Nous dénonçons cette conspiration, non pas à la justice des tribunaux, mais à l'opinion publique; elle suffira pour la faire avorter. Si la France avait voulu remettre le soin de la sauver à un prince de la maison de Bourbon, elle pouvait se prononcer le lendemain de cette révolution; elle pouvait repousser la République. La France a accepté la République comme le seul gouvernement possible; elle ne se donnera pas vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis du monde entier, le ridicule d'une nation qui n'a pas compris ce qu'elle faisait en abjurant aujourd'hui ses croyances d'hier. Ce qu'il faut d'ailleurs au pays, ce qui est pour lui la première condition d'ordre et de prospérité, c'est que la forme de son gouvernement ne puisse plus être mise en question. Or, le pays a été consulté, et le suffrage universel a fait arriver à l'Assemblée nationale une majorité républicaine. Nous imposons, sous un nom ou sous un autre, un gouvernement qui ne serait pas essentiellement républicain, essentiellement démocratique, ce serait livrer la France à tous les hasards et à tous les maux des divisions intestines.

— Le bruit courait hier soir que M. le général Courtais avait été mis en liberté. Nous regardons ce fait comme probable, mais nous ne pensons pas qu'il soit accompli. Nous dirons même que, dans l'intérêt de M. Courtais, il est à désirer que le public soit bien convaincu qu'en ce qui le concerne l'instruction a été sérieuse, et que s'il n'a pas été maintenu en état d'arrestation, c'est qu'il n'y avait véritablement pas de motifs suffisants pour l'y maintenir. Plus l'instruction aura été faite minutieusement, et plus on sera disposé à croire que sa conduite, dans la journée du 15 mai, n'a été que le résultat de la faiblesse et de l'incapacité.

— Depuis vingt-quatre heures, le bruit était généralement répandu qu'une nouvelle tentative d'invasion devait être faite aujourd'hui contre l'Assemblée nationale. Des précautions ont été prises en conséquence. La garde du palais est confiée à une force plus considérable que de coutume, et les caissons qui, depuis l'ouverture des travaux de l'Assemblée, ont été amenés dans la cour d'honneur, sont attelés de deux chevaux chacun, comme si, d'un instant à l'autre, on pouvait être obligé de conduire sur un point quelconque les munitions qu'ils contiennent.

Nous venons de voir le général Clément Thomas; il est monté à cheval ce matin à dix heures; pendant trois heures il a parcouru la capitale dans tous les sens. Nulle part il n'a rencontré la moindre trace, nous ne dirons pas d'agitation, mais de désordre probable; il est arrivé à l'Assemblée avec une certitude aussi complète que possible que la journée se passerait fort tranquillement.

Du reste, si la journée d'aujourd'hui se passe bien, on n'en paraît pas moins redouter, pour un jour assez prochain, une manifestation nouvelle de la part des hommes qui n'ont pas réussi le 15 mai. Les uns disent que Blaquière est en lieu de sûreté, et qu'il a gagné la Belgique; un plus grand nombre pense qu'il est toujours à Paris et qu'il n'a pas renoncé à prendre sa revanche. On assure que, cette fois, ce n'est plus contre l'Assemblée nationale; mais contre l'Hôtel-de-Ville que la tentative des factieux aura lieu. Nous ne savons jusqu'à quel point ces rumeurs sont fondées; mais nous sommes certains que, fondées ou non, le gouvernement n'en prendra pas moins toutes les mesures qui pourront être commandées aussi bien pour le maintien de l'ordre dans la capitale que pour la sûreté personnelle des hommes en qui la France a placé ses espérances.

— Le décret qui convoque les électeurs par suite des options et des vacances a paru ce matin dans le *Moniteur*. Nous allons avoir trente-neuf représentants à nommer. Paris en a onze à lui seul. La Corse et l'Algérie ne sont point comprises dans ce premier décret, il y aura deux élections en Corse et une en Algérie. Déjà l'intrigue est en campagne. La régence a l'espoir d'exploiter à son profit cette nouvelle bataille électorale. Tous les candidats qui ne sont pas de son bord sont des communistes, des *vauriens* comme dit le prince de Joinville, qui dans la journée du 15 ont voulu mettre la capitale au pillage. M. Emile de Girardin veut être nommé à tout prix; il réunit quatre collèges pour lui seul. Il aspire au rang de Washington ou de Franklin ou tout au moins au rôle de Monek. Il est probable que M. Thiers n'a pas des prétentions moindres. Les *vrais* républicains ne doivent pas s'endormir; ils ont affaire à un ennemi infatigable et exercé. Alerte! la réaction est à nos portes!

— M. Dugabé, ancien député, ancien légitimiste renégat, s'est présenté aujourd'hui à la tribune des sténographes, porteur d'une carte qui donnait à son propriétaire le droit d'y pénétrer. L'entrée de cette tribune ne lui en a pas moins été refusée.

— L'Assemblée devait entendre aujourd'hui le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret relatif aux attributions de la commission du gouvernement. Ce rapport devait conclure au rejet du décret; et si ces conclusions étaient adoptées par l'Assemblée, la démission des membres du pouvoir exécutif pouvait s'en suivre. Vu la gravité des circonstances, il a été décidé d'un commun accord que le rapport de la commission serait ajourné.

— Le club Blanqui avait promis hier de se réunir en armes; on s'attend donc à une démonstration; mais toutes les précautions sont prises.

On sait que des notes pleines d'aigreur ont été récemment échangées entre les gouvernements d'Angleterre et d'Espagne, lord Palmerston conseillant à celui-ci de rentrer au plutôt dans les voies constitutionnelles, et Narvaez répliquant à celui-là d'aviser aux difficultés qui résultent de l'agitation irlandaise et chartiste avant de regarder ce qui se passe chez les autres. Les choses en sont venues au point que, le 17, après un conseil de cabinet, l'ambassadeur anglais, M. Bulwer, a reçu ses passeports avec injonction de quitter l'Espagne dans les quarante-huit heures. Il paraît qu'on l'accuse de ne pas être étranger aux divers mouvements insurrectionnels qui ont éclaté à Madrid et à Séville.

Quoiqu'il en soit, M. Bulwer arrivait à Bayonne, le 24, à une heure du matin, et trois heures après il continuait son voyage pour Londres.

Au milieu des complications extérieures qui surgissent de toutes parts, ce coup de tête ne peut que prêter à rire. Si la Havane, les Canaries, et les Philippines embarrassent l'Espagne, Narvaez a pris le bon moyen pour réduire l'ancien empire de Charles-Quint à sa plus simple expression.

### Assemblée Nationale.

FIN DE LA SÉANCE DU 22 MAI.

LE CITOYEN PRÉSIDENT annonce que plusieurs projets de décret présentés par les ministres seront renvoyés aux comités dans les attributions desquels ils se trouvent.

LE CIT. DEGEORGE demande que tous les projets de décret qui ont pour objet de donner du travail à la classe ouvrière, soient renvoyés d'urgence à une commission; il cite le Pas-de-Calais, où les ouvriers sans ouvrage menacent la tranquillité publique.

**UN MEMBRE :** Nous avons sous les yeux, dit-il, un tel scandale ; nous voyons chaque jour dilapider la fortune publique pour donner une aumône honteuse ; car ceux qui la reçoivent ne la gagnent même pas en apparence ; c'est, je le répète, un scandale affligeant, et qu'il faut faire cesser. Je demande donc qu'une commission examine avec soin ces projets qui concernent trente-trois départements.

L'Assemblée consultée décide qu'il y a urgence.

**LE CIT. PRÉSIDENT :** J'invite les membres de la commission chargés de l'examen du projet de décret relatif à la famille d'Orléans à se réunir immédiatement après la levée de la séance.

Diverses pétitions sont déposées.

**LE CIT. JULES FAVRE :** J'ai l'honneur de déposer une pétition des artistes peintres, et je demande qu'elle soit renvoyée au comité des beaux-arts.

**LE CIT. CHARBONNEL :** Citoyens, l'Assemblée nationale reconnaît le droit de chacun de vivre en travaillant. (Ouf ! ouf !)

**LE CIT. PRÉSIDENT :** A quoi tend votre observation ?

**LE CIT. CHARBONNEL :** Je veux faire une proposition.

**LE CIT. PRÉSIDENT :** Vous ne pouvez parler sur cette proposition qu'autant qu'elle a été appuyée par cinq membres et régulièrement présentée. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

**LE CIT. PRÉSIDENT :** lit une lettre du général Tartas qui, forcé de se rendre à l'armée des Alpes, demande un congé. — Accordé.

La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRESIDENCE DU CITOYEN SÉNARD

SEANCE DU 25 MARS.

A une heure la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

A l'extérieur de grandes mesures de précaution paraissent avoir été prises. Les jardins du palais (Palais-Bourbon) sont remplis de troupes. C'est la ligne aussi qui occupe le péristyle et les cours adjacentes à la salle des séances. A droite, sur le quai, un bataillon de la garde nationale ; un autre bataillon de la garde nationale stationné aux Champs-Elysées, dans l'allée dite Cours-la-Reine.

Un membre d'une haute stature, à la jotte colorée, à la voix forte, monte à la tribune : Citoyens, dit-il, plusieurs journaux se permettent de dire que j'ai demandé un congé ; je viens protester. (Hilarité générale.)

**LE CITOYEN BASTIDE,** ministre des affaires étrangères ; Ce matin, dit le citoyen Bastide, j'ai introduit auprès de votre commission exécutive l'ambassadeur de la République des Etats-Unis d'Amérique, porteur d'une reconnaissance de la République française par les Etats-Unis. Cette reconnaissance est formulée d'une manière toute particulière et des plus honorables pour la France. Jusqu'à présent, c'est le pouvoir exécutif seul qui a envoyé des ambassadeurs et reconnu les gouvernements ; cette fois, c'est le pouvoir législatif, c'est le congrès tout entier qui a délibéré et qui adresse les plus vives félicitations à la République française.

Je propose à l'Assemblée de nommer une commission qui sera chargée de rédiger à son tour une adresse au congrès et au gouvernement américain. — Adopté.

**LE GÉNÉRAL BARAGUAY D'HILLIERS** monte à la tribune en uniforme et un papier à la main. L'Assemblée nationale, dit-il, m'avait fait l'honneur par un décret de m'investir du commandement militaire des forces chargées de veiller à la sûreté de l'Assemblée ; mais j'avais compris que ce commandement, pour n'être pas illusoire, devait me laisser toute ma liberté d'action. Ce n'est pas en commandant trois bataillons de troupes de ligne que je puis me regarder comme investi d'un pareil commandement. Le citoyen président m'a fait dire ce matin que le commandement de l'armée, et, par conséquent, de la place de Paris, appartenait exclusivement au ministre de la guerre. Le général Cavaignac, qui est de mes meilleurs amis, comprendra que je ne puis garder une responsabilité qui ne peut plus m'appartenir. Je donne ma démission. (Rumeurs sur plusieurs bancs.)

**LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC,** ministre de la guerre, en uniforme, mais sans épée ni écharpe, monte à la tribune et vient donner quelques explications qui sont des plus flatteuses pour le général Baraguay d'Hilliers : En prenant le commandement de l'armée, dit-il, je n'ai entendu en aucune manière enlever au brave général Baraguay d'Hilliers, mon ami, le commandement dont il a été investi par un décret de l'Assemblée ; je le supplie de le continuer.

**LE CIT. LAROCHE-JACQUELIN :** Ce qui se passe est très grave. Il n'appartient à aucun pouvoir, ni à la commission exécutive ni au président de cette Assemblée, de se mettre au-dessus d'un décret émané de vous ; je demande positivement que la chambre n'accepte pas la démission du brave général à qui nous avons donné notre confiance.

Une voix : Comment se fait-il que le citoyen président ne donne pas quelques explications ?

**LE CIT. BUCHEZ** avec animation : Quand j'aurai un vice-président pour me remplacer au fauteuil, je donnerai les explications qu'on demande.

**LE CIT. SÉNARD** quitte sa place et va offrir au citoyen Buchez de prendre sa place au fauteuil.

**LE CIT. BUCHEZ :** Je suis vraiment désolé de la pensée que sans le vouloir j'ai pu causer un déplaisir à mon meilleur, à mon plus ancien ami, le général Baraguay d'Hilliers, que nous estimons tous, que nous aimons tous ; je n'ai pas un instant songé à lui ôter un commandement qui lui était déferé par un décret de l'Assemblée. J'ai voulu seulement donner plus de force à la commission exécutive en ne divisant pas le pouvoir. Soyons tous unis, citoyens, nous n'en serons que plus forts. (Mouvements divers.)

**LE CIT. BARAGUAY D'HILLIERS :** Il n'y a pas en cette circonstance susceptibilité exagérée de ma part. Mais, je le répète, je ne puis être responsable de faits que je ne dirige pas. Je supplie donc l'Assemblée d'accepter ma démission ; car dans ma situation, il me serait impossible d'agir.

Un membre : Votre commission exécutive vous a présenté un projet tendant à rappeler le décret par lequel la protection de l'Assemblée nationale et sa défense étaient confiées à son président. Je demanderais à ce dernier si dans cette circonstance il n'aurait pas préjugé la question.

**LE CIT. BUCHEZ :** Non ; sans doute cela est évident. Ce que j'ai fait, je l'ai fait en considération de circonstances qui, je l'espère, cesseront bientôt à l'égard de notre ami. (Très bien !)

Une voix : L'ordre du jour est prononcé.

**LE CIT. PRÉSIDENT :** Je fais observer que le vote de l'ordre du jour n'implique pas l'acceptation de la démission. Je vais consulter l'Assemblée sur ce point.

La démission est acceptée et des remerciements votés à l'unanimité.

L'ordre du jour indique les interpellations sur l'Italie et la Pologne.

**LE CIT. DARAGON** déclare qu'après les derniers événements il ne croit pas devoir insister auprès de la commission exécutive ; plus que jamais il importe de lui laisser toute sa liberté.

**LE CIT. WOLOWSKI :** Les motifs qui ne permettent pas à l'honorable citoyen Daragon de faire aujourd'hui ses interpellations relatives à l'Italie sont un motif de plus pour moi d'insister sur celles de la Pologne. Mais avant de le faire, permettez-moi de protester, au nom de tous les Polonais présents à Paris, contre l'attentat du 13 mai dont la Pologne a été le prétexte. (Très bien !) Maintenant, je viens à la question.

La Pologne, j'ose le dire, a bien mérité cette sympathie que vous ne lui refusez pas, que s'empresstent de lui donner tous les cœurs généreux. Cette sympathie pourtant serait bien menacée, si l'on s'en rapportait aux renseignements plus ou moins officiels donnés au citoyen ministre des affaires étrangères. D'après ces renseignements, on prétend qu'il serait inutile, impossible de venir au secours de la Pologne, parce que la Pologne est divisée, parce que l'Allemagne lui est hostile. On dit encore que le mouvement qui soulève la Pologne n'est démocratique qu'en apparence ; que le mouvement vient d'en haut, de l'aristocratie, tandis que le peuple et les paysans y sont complètement étrangers. Je nie toutes ces assertions comme fausses et inexacts. La Pologne tout entière est unie, dès qu'il s'agit de son indépendance ; les paysans, et j'insiste sur ce point, ont été les premiers à courir sur le champ de bataille, où ils sont encore.

On a parlé de la réorganisation du duché de Posen ; mais cette prétendue réorganisation n'est qu'une dérision amère, un nouveau partage de la Pologne auquel la nation n'a pas voulu s'associer. On argue des dispositions hostiles de l'Allemagne contre la Pologne ; cela est vrai pour quelques princes, mais non pas pour les peuples, tous sympathiques à la cause polonaise. Les tristes événements dont le duché de Posen a été le théâtre, et dans lesquels on a voulu voir une haine de race, est le résultat tout simplement des influences russes et de celles des employés prussiens.

Je termine, citoyens. Dans cette grande guerre ouverte entre le despotisme et la liberté, le despotisme a trois étapes à franchir, la Pologne, l'Al-

lemagne et la France. La France abandonnera-t-elle son avant-garde ? Non ! je ne ferai injure à personne dans cette enceinte, injure de croire qu'il soit indifférent à la reconstruction du royaume de Pologne. (Très bien !)

**LE CIT. VAVIN :** Je n'ai que peu de mots à ajouter à ce que vient de dire le citoyen Wolowski. Ce serait faire injure au patriotisme de cette Assemblée que de douter de ses sympathies. J'ignore quelles sont les mesures et quelle ligne de conduite suivra la commission exécutive. Je ne voudrais pas gêner la liberté d'action ; mais avec cette considération, voici ce que je vous proposerais, et que je proposerais à l'Assemblée, ce serait de s'adresser à l'Assemblée nationale allemande, qui se réunit à Francfort, pour lui demander justice et réparation de la grande iniquité du dernier siècle, et la reconstruction du royaume de Pologne. Voilà, citoyens, ce que je proposerais.

**LE CIT. SARRANS :** En abordant la grave question qui vous occupe, je ne veux point susciter de nouveaux obstacles et des difficultés au gouvernement provisoire ; puisque moi aussi je lui ai voté des remerciements. Cependant, convaincu qu'une critique amie fortifie le pouvoir au lieu de l'affaiblir, je n'hésite pas à dire ce que je pense de la conduite de nos affaires extérieures depuis le 24 février. Il faut bien l'avouer, cette politique n'a pas été celle qu'on devait attendre d'un gouvernement sorti d'une révolution ! J'aurais voulu moins de ménagements, un changement de front complet dans la politique extérieure. J'aurais voulu que la République se déclarât plus franchement le protecteur des faibles et des opprimés, fût-ce en cela à la politique traditionnelle de notre pays dès les temps les plus reculés. La France doit se faire gloire de voir multiplier autour d'elle les peuples libres et affranchis ; et non seulement autour d'elle, mais partout où s'étend son influence. Ceci me conduit à vous parler de la Pologne, cette malheureuse et héroïque nation, dont le sort a été été assassiné quatre fois en moins d'un siècle, grâce à la lâcheté de l'Europe. (Mouvement.)

Je n'hésite pas à le dire : dans cette ère nouvelle qui luit sur le monde, au moment où tous les peuples, toutes les vieilles nations, depuis longtemps plongés dans le sommeil de la mort ressuscitent à la vie politique, je ne comprendrais pas que la Pologne restât comme morte, ne fit pas relever le drapeau de sa nationalité. (Très bien !) Je ne comprendrais pas une révolution qui ne se hâtât pas de tendre la main à cette noble sœur de la France qui depuis tant d'années souffre pour la même cause, pour son dévouement aux mêmes principes. (Approbations sur quelques bancs.)

**LE CIT. TOUCHARD :** Je n'accepte pas les reproches adressés au gouvernement provisoire ; je rends hommage, au contraire, à sa prudence, à sa sagesse ; il me semble qu'il a suivi la seule politique raisonnable dans les circonstances actuelles ; quelque sympathie que nous éprouvions pour la Pologne, quant à présent nous ne saurions lui venir en aide contre le gré de l'Allemagne. Que dirions-nous si quelque jour l'Allemagne voulait traverser la France pour aller, par exemple, rétablir l'ordre en Espagne ? Ce que nous ne permettrions pas, nous ne pouvons aujourd'hui l'exiger ! Sachons donc attendre, attendre le moment où la France, dégagée de préoccupations personnelles, tranquille au dedans, pourra s'occuper énergiquement du dehors et jeter au besoin le poids de son épée dans la balance. (Très bien !)

La parole est au citoyen NAPOLEON BONAPARTE : (Vif mouvement d'attention.)

Je ne suis pas de ceux qui pensent que la Pologne puisse jamais sortir de l'état de servitude où elle se trouve, sans voter immédiatement une levée de cent mille hommes. Mais qui voudrait prendre sur soi la responsabilité d'une levée de cent mille hommes ? Je ne crois pas que vous puissiez adopter la déclaration du citoyen Vavin ; une assemblée ne peut pas traiter avec une autre, assemblée également que par les ministres établis auprès du pouvoir exécutif. Une discussion ne peut s'ouvrir entre la tribune de Francfort et celle de Paris. Ce que je proposerais de faire, ce serait de rappeler aux puissances les promesses qu'elles ont faites à la Pologne. Les promesses ont été faites en 1813, et c'est avec douleur que je rappelle cette époque. Le pied de l'étranger était alors sur la poitrine de la France (Sensation.), puis quand les tris ont été les plus forts, ils ont oublié la promesse qu'ils avaient faite à leurs peuples. Je vous demande donc de rappeler à l'Autriche, au roi de Prusse, la promesse qu'il a renouvelée sur les barricades de Berlin.

Mais, me dira-t-on, si la Prusse et l'Autriche ne veulent rien faire, si elles se refusent à réorganiser la Pologne, que ferez-vous ? Oh ! alors, je le déclare, la guerre est au bout, comme elle est au bout de toutes les questions de politique étrangère. (Sensation prolongée.)

Le citoyen Bonaparte, qui a lu son petit discours d'une voix claire et ferme, retourne à son banc au milieu d'un murmure flatteur et de sensations diverses.

**LE CIT. VAVIN :** J'étais étonné de voir le citoyen Bonaparte si pacifique au commencement de son discours, mais la fin de ce discours m'a complètement rassuré.

Le citoyen Vavin persiste à demander que l'Assemblée vote la déclaration qu'il lui a soumise.

**LE CIT. LAMARTINE** à la parole.

Il en coûte, dit l'orateur, à un homme d'Etat, il en coûte à tout homme généreux de jeter les yeux sur cette plaie toujours saignante d'un peuple ami sans pouvoir la guérir. Des paroles de sympathie retentissent tous les jours à la tribune de la Grande-Bretagne et à la nôtre pour la malheureuse Pologne. Dès les premiers jours de la révolution de février, cette grande question de la Pologne nous a préoccupés à l'Hôtel-de-Ville ; mais qu'avons-nous voulu faire ? Nous avons voulu réserver tout entier à l'Assemblée nationale le droit de voter la question de paix ou de guerre ; mais en attendant nous avons dit que la République française ne provoquerait personne et maintiendrait la paix en Europe, si la paix pouvait y être maintenue honorablement. (Ici le citoyen Lamartine relit le manifeste aux puissances, qui fut publié par lui le lendemain de la révolution de février.)

Je ne sais si cette déclaration exprime la pensée et le sentiment de l'Assemblée (Ouf ! ouf !), mais savez-vous ce qui compromettra malgré nous l'expression de notre politique ? ce sont trois événements que le gouvernement provisoire a déplorés plus que personne et auxquels il est resté étranger par la volonté. (Ici le citoyen Lamartine rappelle les tentatives faites sur la Savoie, sur la Belgique et sur l'Allemagne.)

Le gouvernement de la République ne pouvait avoir cette politique à double face qui était celle du gouvernement dechu et qui consistait à donner aux peuples de fausses espérances. Citoyens, la République française agit au grand jour ; nous n'avons donné aucun encouragement à ces expéditions. Nous avons laissé la parole aux événements et nous n'avons point caché nos sympathies pour l'Italie ; mais vous l'avez vu, Charles-Albert lui-même a pu se flatter de déclarer la guerre à l'Autriche. Mais si l'Italie était trop faible, la France est là ; elle est au pied des Alpes, elle les franchira et verra au secours de l'Italie opprimée. Si l'Italie avait été menacée avant même l'arrivée de l'Assemblée, nous n'aurions pas hésité à faire marcher une armée, nous aurions présenté votre consentement et votre volonté. (Quelques applaudissements se font entendre.)

Le citoyen Lamartine donne lecture de plusieurs lettres de personnages italiens qui supplient le gouvernement français de ne pas passer les Alpes avant qu'il ne soit bien démontré que l'Italie ne peut se défendre toute seule. Contre qui les Français auraient-ils à déployer leur valeur en Italie en ce moment ? On ne pourrait qu'accuser leur ambition et leur reprocher de vouloir substituer leur domination à celle de l'Autriche.

Le citoyen Lamartine donne lecture d'autres dépêches qu'il a reçues ce matin de quatre puissances qui supplient la France de ne pas intervenir sans nécessité.

Quoiqu'il en soit, dit le citoyen Lamartine, l'indépendance de l'Italie, c'est la sécurité des frontières françaises, et je déclare hautement que l'Italie ne retombera jamais sous le joug qu'elle a si glorieusement secoué. (Vifs applaudissements.) Je ne me dissimule pas, dit le citoyen Lamartine, les difficultés de la tâche que nous a imposée la Pologne. Cette tâche, ces difficultés sont énormes. Le langage que nous avons tenu aux puissances est celui-ci : Nous voulons la paix avec vous, nous voulons même une alliance intime avec vous, mais c'est à une condition : c'est que vous rendrez à la Pologne sa nationalité. Sans cette condition, il n'y aura entre nous qu'embûches et défiance, il y aura imminence de guerre à l'heure que les événements auront fait sonner. L'ancien gouvernement de la France faisait des vœux pour la nationalité polonaise. Si la République française ne faisait pas davantage, si elle se contentait de vaines paroles, une tache viendrait flétrir la carte de France comme celle de l'Europe.

Déjà, s'il faut en croire le citoyen Lamartine, l'influence de la République s'était fait sentir, et le duché de Posen allait être émancipé, quand les habitants du duché de Posen eux-mêmes ont fait intervenir des rivalités

de race. J'ai reçu la déclaration du roi de Prusse qu'il n'était intervenu dans le duché de Posen que pour faire cesser la confusion entre la race allemande et la race polonaise.

L'orateur donne lecture à l'Assemblée d'une dépêche en ce sens qu'il a reçue aujourd'hui même de Berlin.

La séance continue.

**COMITÉ CENTRAL DE LA MAIRIE DE LYON.**

(CONSEIL MUNICIPAL.)

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

SEANCE DU 7 MARS.

Une députation de citoyens de Lyon, de Croix-Rousse et des communes suburbaines vient demander une réponse sur la pétition déposée la veille au soir. Il lui est répondu que le comité s'en occupera dans la formation d'un club.

Un citoyen vient prévenir que la suite du séminaire est consacrée à un homme armé et connu par ses opinions légitimistes s'est présenté dans plusieurs communes pour organiser la garde nationale ; ce membre demande que la police s'occupe de faire des recherches à cet égard.

Un membre demande le renvoi de cet examen au comité de guerre et police.

Un autre membre donne des explications à ce sujet ; les explications sont rapportées avec d'autres données par un autre membre qui avait été désigné pour faire des recherches.

Un membre annonce qu'un citoyen de Neuville lui a appris que dans cette commune et dans quelques autres on répandait des lettres en faveur de Bonaparte.

Un membre demande à ce que la discussion soit reprise sur la pétition demandant l'organisation d'une garde civique spéciale.

Un autre membre fait observer que, dans ce moment, il ne serait pas prudent de le faire.

Un membre prévient que les citoyens des Bernardines et du fort de Montessuy, consultés à cet égard, ont déclaré vouloir attendre jusqu'à ce qu'un ordre du gouvernement provisoire soit arrivé. Cette idée est combattue.

Un membre demande que le citoyen qui commande les Bernardines soit introduit pour donner des renseignements.

Cette proposition est acceptée, et ce citoyen donne des explications.

Un membre répond qu'il ne pense pas qu'une garde spéciale soit une institution utile, qu'il n'existe pas de précédent à cet égard, et qu'il ne croit pas la chose nécessaire. Il fait observer qu'à Paris il n'y a que deux espèces de gardes, la garde nationale et la garde mobile ; que, par conséquent, il est inutile et impossible d'organiser à Lyon ce qui n'existe pas à Paris.

Le comité passe à la discussion de la deuxième question, relative aux honoraires à allouer aux membres du comité, et de la durée de celui-ci jusqu'aux élections primaires.

Un membre fait observer qu'on ne peut, en droit, arrêter que le comité provisoire sera maintenu jusqu'à telle ou telle époque ; que le gouvernement a le droit de fixer la durée de ce pouvoir.

Le citoyen commissaire extraordinaire, présent à cette séance, fait remarquer qu'il n'y a que le pouvoir central qui puisse, en vertu de son droit, dissoudre le comité, en appelant les citoyens aux élections lorsqu'il le jugera convenable et nécessaire.

Relativement à l'allocation d'honoraires aux membres du comité, un membre demande qu'on admette le principe du traitement, et qu'on renvoie l'examen de la question à une commission.

Le citoyen commissaire extraordinaire fait observer qu'il y a quelque chose d'anormal dans cette proposition, et qu'il demande vingt-quatre heures pour réfléchir mûrement et sérieusement sur la question.

SEANCE DU 8 MARS.

Le citoyen commissaire extraordinaire présente à la séance, demandant quelques explications sur la formation du comité. Les renseignements lui étant fournis, la question du traitement est mise en discussion.

Le citoyen commissaire examine la question de droit, de convenance et de nécessité, et au point de vue républicain ; il conclut, en vertu du principe mis en avant, à l'adoption de jetons de présence qui seront distribués à ceux qui assisteront aux séances.

Deux membres repoussent successivement la proposition comme contraire à la dignité des membres du comité.

Le citoyen commissaire, sur la question qui lui est adressée par un membre, si la mesure est applicable à quelques uns seulement, répond qu'en principe la mesure est applicable à tous les membres du comité.

Un membre émet le vœu, que des hommes nommés par le gouvernement central soient envoyés dans les départements, en dehors des chefs-lieux, résident les commissaires extraordinaires, pour diriger les élections. Le commissaire extraordinaire dit qu'il a bien le droit de nommer des délégués ; qu'il croit que cela pourrait être utile ; mais il craindrait que, par suite, on soupçonner les intentions des membres du gouvernement, et leur attribuer une pensée d'ambition, il émet le vœu que chacun dans la limite de son influence fasse de la propagande républicaine. Il est prêt à donner à chacun tout son appui dans ce but. Le membre qui a fait la proposition insiste pour que ces missions soient données, pour les campagnes, et les petites villes, soit par le gouvernement central, soit par ses commissaires extraordinaires.

Le citoyen commissaire promet de transmettre ce vœu dès le lendemain au gouvernement.

Un membre croit qu'il serait dangereux que des commissaires spéciaux fussent envoyés par le gouvernement central.

La question du traitement est reprise.

Un membre s'oppose à ce que les membres du comité se voient à eux-mêmes un traitement.

Un autre soutient la même pensée.

Un membre demande que le temps du travail des comités soit fixé.

Deux membres demandent que la question soit posée sur le principe.

Le principe est adopté.

Un membre demande le renvoi de cette proposition, quant à l'application, au comité des finances. La proposition n'étant pas applicable est rejetée.

L'examen de la question d'application est renvoyé à une commission composée de sept membres.

Un membre propose de faire une démarche auprès du général Lapoye, afin de lui rendre un hommage civique ; le citoyen maire répond que telle était son intention, que, dans ce but, il conviendrait de publier la première revue de la garde nationale.

Un membre fait quelques observations relatives à la distribution des vivres à la Croix-Rousse.

Un membre dépose une pétition du citoyen Dufaire demandant un idéal pour faire des cours gratuits de théorie pour la fabrication des étoffes de soie.

Un membre présente quelques observations sur les élections de la garde nationale (compagnie rue Romarin). Renvoyé à l'état-major.

SEANCE DU 9 MARS 1848.

PRESIDENCE DU CITOYEN MORELLET, DÉPUTÉ DU CITOYEN MAIRE.

La commission chargée d'examiner la question du traitement des membres du comité fait son rapport.

En vertu de la décision prise le 8 mars par le comité central, la commission désignée pour étudier la question de la rétribution à allouer à chaque membre du comité, s'est réunie le 9 mars et a décidé à l'unanimité :

- 1° Que tous les membres indistinctement auraient droit chaque jour à la délivrance d'un jeton de présence ;
- 2° Que tout membre, dont la présence n'aurait pas été constatée au procès-verbal, pendant trois jours, sauf le cas de délégation ou celui de maladie, cesserait d'avoir droit au jeton ;
- 3° Qu'il en serait de même pour tout membre qui serait promu une fonction rétribuée ;
- 4° Que le jeton aurait une valeur intrinsèque de deux francs qui serait échangé par la caisse municipale contre une valeur de quatre francs en numéraire ;
- 5° Que par les faits de la délivrance de ces jetons, dit-on des membres du comité central n'aurait aucun droit aux bons de subsistances ;
- 6° Que la présente mesure prendrait cours à dater de ce jour neuf mars.

Un membre propose une modification à la valeur du jeton, il désire qu'elle soit intrinsèquement de 25 c. s'il est possible.

Un membre fait observer que ce serait donner prise à la contrefaçon.

Un membre propose un mode par lequel le jeton serait gravé au moyen d'un timbre.

Le membre qui a proposé la modification de la valeur du jeton insiste sur sa proposition.

Cinq membres prennent part à la discussion.

Le projet ayant pour but de rendre la valeur du jeton moindre est adopté.

Pour l'exécution de la mesure, le comité renvoie à la commission spéciale qui est chargée de s'entendre avec le maire.

Le comité de guerre et police demande au comité central de s'entendre avec le commissaire extraordinaire du gouvernement pour ses attributions.

Un membre soutient que ce n'est pas avec le commissaire extraordinaire que doit s'entendre le comité de guerre et police, mais bien avec le citoyen maire.

Un membre du comité de la guerre insiste pour que celui-ci ait des attributions égales à celui du commissaire extraordinaire.

Le comité central autorise le comité de guerre et police à s'entendre avec le citoyen commissaire extraordinaire sur la nature et l'étendue de ses nouvelles attributions comme comité de police.

Un membre du comité des finances fait part au comité central de la décision du comité de la caisse d'épargne qui devance et fixe au 12 mars les remboursements qui ne devaient avoir lieu que le 2 avril.

Le président de la séance lit une lettre de l'archevêque de Lyon engageant le citoyen maire et les citoyens membres du comité à un service funèbre qui sera célébré le 10 mars à l'église de Saint-Jean. Le comité central passe à l'ordre du jour.

Un membre exprime des craintes sur l'esprit de la garnison du fort Saint-Jean.

Un autre donne à ce sujet des explications.

Deux membres donnent leur démission de membres du comité de police.

Un membre fait diverses communications relatives aux menées du parti légitimiste et jésuitique.

Trois membres appuient et développent ces communications.

Deux membres font des observations sur les restrictions apportées aux pouvoirs du comité de guerre et police.

Trois membres du comité de guerre et police protestent contre la forme employée par le commissaire extraordinaire. Ils demandent que le comité central s'associe à cette protestation.

Un membre appuie cette demande.

Le comité central adopte la proposition.

Un membre demande que le droit de cinq centimes pour l'entrée à l'Hôtel-Dieu demandé aux visiteurs des malades soit immédiatement supprimé et qu'on puisse visiter les malades chaque jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un membre propose que, pour débarrasser l'autorité d'une nuée de solliciteurs dont elle est assaillie, il faut publier la liste de tous ceux qui ont formé ou formeront ces demandes d'emploi, sans préjudicier cependant en rien aux droits des citoyens qui dans les circonstances graves et périlleuses ont bien mérité de la patrie par leur courage et leur dévouement. — Adopté.

Un membre propose que des commissaires pris dans le comité soient chargés de faire le recensement, afin de procéder le plus tôt possible à la composition des listes de la garde nationale et des électeurs.

Un membre demande que les locaux des écoles mutuelles et des frères soient mis par le citoyen maire à la disposition des citoyens pour les réunions du soir. Cette proposition est renvoyée au citoyen maire comme mesure d'ordre.

Un membre engage les citoyens du comité central à s'adjoindre aux divers comités.

Un membre fait des observations sur la distribution des subsistances.

Un membre fait part au comité de la décision de la commission du travail sur la demande de l'organisation des bureaux de bienfaisance.

Un membre demande une réponse à sa demande du 7 mars relative aux retraits des dépôts du Mont-de-Piété.

Divers membres prennent part à la discussion de cette proposition.

Une commission est nommée pour s'enquérir des frais qu'occasionne l'adoption de la mesure et faire son rapport au comité.

(La suite à un prochain numéro.)

### Cour d'assises du Rhône.

Présidence de M. SERIZIAT.

Audience du 24 mai 1848.

L'affaire soumise au jury était relative à une accusation de faux, dirigée contre le sieur Antoine Piot.

Au commencement d'avril 1847, un individu s'était présenté chez MM. Boisson-Tarlet, à Belleville, pour négocier un billet revêtu de l'endos de MM. Vachon père et fils, et du timbre de cette maison; il était daté de Saint-Etienne et payable à Lyon, à l'hôtel du Petit-Paris.

Quelques jours avant l'échéance, MM. Boisson-Tarlet reçurent des lettres leur annonçant que le billet ne serait pas payé; ils reçurent même un autre billet en échange du premier. Des soupçons durent se présenter à leur esprit; ils retirèrent le billet de la circulation et allèrent aux renseignements.

La justice intervint. Piot eut à répondre à l'accusation portée contre lui.

Etude de M<sup>e</sup> Trouvé, avoué à Lyon, quai de la Liberté, n° 1.

Suivant sentence tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le dix-huit mars mil huit cent quarante-huit, enregistrée, le sieur Louis Armand, papetier, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 17, est resté adjudicataire d'une maison et d'un jardin contigus, de la contenance approximative de trois ares, sis à la Croix-Rousse, rue Calas, n° 6, expropriés au préjudice du sieur Jean-Antoine Dubost fils, propriétaire, demeurant à la commune de Reyrieux, canton de Trévoux (Ain).

Le sieur Armand voulant purger les hypothèques légales qui peuvent grever lesdits immeubles, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, le huit mai mil huit cent quarante-huit, une copie collationnée de sa sentence d'adjudication, et, par deux exploits, l'un de Bret, huissier à Lyon, en date du vingt dudit mois de mai, l'autre de l'huissier Thomé, de Trévoux, du vingt-deux du même mois, cet acte de dépôt a été dénoncé : 1° à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Lyon, 2° au sieur André Bénier, propriétaire, demeurant à la Croix-Rousse, rue de Caire, en qualité de subrogé tuteur du mineur Frédéric Dubost, 3° à demoiselle Antonine Dubost, professeur, demeurant chez son père en la commune de Reyrieux (Ain).

Par les mêmes exploits il leur a été fait sommation d'avoir à requérir dans le délai de deux mois telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables sur les immeubles dont s'agit, passé lequel délai ces immeubles seraient affranchis. Il leur a été déclaré, en outre, que le sieur Armand, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales indépendamment de l'inscription, il ferait faire la présente insertion, conformément à l'avis du 9 mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

(5388)

Il était reconnu par les mariés Boisson et par Boisson fils, comme ayant présenté le billet pour la négociation. Une instruction en vérification d'écriture a constaté que le billet argué de faux émanait bien de la main de l'accusé.

Pourtant, à l'audience, des hésitations se sont manifestées sur l'identité de Piot avec la personne qui avait opéré la négociation du billet. Le caractère de la preuve par vérification d'écriture est, d'ailleurs, toujours un peu conjectural. Ces motifs ont déterminé l'acquiescement de Piot.

Défenseur : M<sup>e</sup> Juif.

### Chronique.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le ministre de la justice a proposé à la commission du pouvoir exécutif les mesures que réclamaient les graves attentats commis sur M. Tabouret. Le pouvoir exécutif a pris ces mesures; en même temps M. le ministre propose la nomination de M. Tabouret aux fonctions de second avocat-général près la cour d'appel de Besançon. Ce choix a été immédiatement accepté. »

— Par arrêté en date du 22 mai, M. Desplace, avocat, a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Chanay, démissionnaire.

— Par arrêté du ministre de la justice ont été nommés : Président du tribunal de commerce de Villefranche (Rhône), M. Escoffier (Sébastien), en remplacement de M. Poulet-Salandrin; Juges au tribunal: MM. Bourgeot (Joseph), en remplacement de M. Ducharme, et Sanlaville (Louis), pour un an (place créée le 3 septembre 1847);

Suppléants au même tribunal: MM. Salandrin (Victor), en remplacement de M. Peigneaud, non-acceptant, mais seulement pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat qui avait été conféré à ce dernier, et Chamussy, en remplacement de M. Désarbres (Jules).

— La compagnie des *modères* nous prie de faire savoir que l'homme qui a jeté sa sangle (son ense, en terme de rivière) au cou de M. Tabouret n'appartient pas à cette compagnie; c'est un manoeuvre qu'on avait pris dans un moment de travail et qui se trouvait dans un état complet d'ivresse.

Cette compagnie s'est toujours distinguée par son esprit d'ordre.

— M. Martial Merlin nous prie d'annoncer que depuis le 23 mai il a cessé toute collaboration au journal *la Liberté*.

— Nous sommes priés d'ajouter aux noms des membres du comité de l'Hôtel-de-Ville dont nous avons annoncé hier la démission celui de M. Emile Bonnardel, agent de change.

— Les élections définitives des membres du bureau de la société dite *l'Union lyonnaise des commis et employés de commerce et d'administration*, qui devaient avoir lieu le 14 mai courant, sont renvoyées à dimanche prochain, 28 courant, à onze heures précises du matin, rue Bourbon, 12, au 3<sup>e</sup>.

Au rédacteur du CENSEUR.

Ayez, je vous prie, l'obligeance de donner place dans votre journal à la lettre suivante que j'adresse au rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Lyon, 24 mai 1848.

Au rédacteur du COURRIER DE LYON.

Vous comprendrez facilement, citoyen rédacteur, que les nombreuses occupations dont un maire de Lyon est surchargé dans les circonstances exceptionnelles où la ville est placée, ne lui laissent pas toujours le loisir de lire tous les articles des divers journaux qui se publient. Vous ne serez donc pas surpris que l'un des paragraphes de votre *Chronique* de ce jour ait d'abord échappé à mon attention : c'est celui relatif à des papiers brûlés dans une cheminée de l'Hôtel-de-Ville.

Vous avancez que des gens bien informés disent que ces papiers étaient des correspondances compromettantes; que d'autres gens, encore mieux informés, soutiennent que c'étaient des proclamations imprimées, destinées à être affichées dans le cas où l'on aurait appris la réussite du coup de main contre l'Assemblée nationale. Vous ajoutez que l'opinion publique (vous avez sans doute voulu dire l'opinion du *Courrier de Lyon*) flotte entre ces deux versions et n'en admet pas d'autres.

Vos gens bien informés et vos gens encore mieux informés ne sont nullement informés de la vérité. La vérité est que le comité de subsistances, ayant à se débarrasser d'une certaine quantité de bons devenus tout-à-fait inutiles, a pris tout simplement le parti de les brûler.

Cette explication, citoyen rédacteur, suffira, j'en suis convaincu,

pour faire cesser l'incertitude dans laquelle flottent l'opinion publique et l'opinion du *Courrier de Lyon*. Je vous prie de la publier dans votre numéro de demain.

Salut et fraternité.

Le maire provisoire de la ville de Lyon, délégué, E. LAFOREST.

AVIS. — Les amis de la famille de M<sup>me</sup> Berger, place des Terreaux, qui n'auraient pas reçu des lettres de faire part, sont priés d'assister à ses funérailles, demain 26 du courant, à neuf heures trois quarts du matin.

Condition des soies du 24 mai. — Ouvrées, 35 ballots. Grèges, 4 ballots. Dernier numéro, 926.

### Nouvelles diverses.

Il paraît positif que Barbès a essayé de s'échapper du fort de Vincennes. Il était parvenu à gagner deux de ses gardiens, et c'est le troisième qui l'a reconnu et arrêté. Barbès, dit-on, ne s'est pas laissé reconduire sans résistance dans l'intérieur du fort.

Au lieu d'être placé, comme auparavant, au rez-de-chaussée du fort de Vincennes, Barbès a été mis aujourd'hui en haut du donjon. (Presse.)

— MM. Bertrand, père et fils, médecins inspecteurs des eaux du Mont-d'Or, ont été révoqués, le 10 mars, par M. le commissaire du gouvernement provisoire en mission dans le département du Puy-de-Dôme.

L'ambassadeur de Sardaigne et le chargé d'affaires de Lombardie sont partis de Berne et quittent la Suisse. Ce dernier a eu avec son excellence M. Ochsenbein une entrevue dans laquelle il s'est plaint des paroles qu'il avait prononcées, comme député de Berne, dans le sein de la diète.

### Bourse de Paris du 21 mai 1848.

Les cours étaient stationnaires comme hier.

Le 5 0/0, qui a fermé hier à 47 75, a fait 47 25 et 47 30, et reste à 47 50.

Le 5 0/0, qui était hier à 69 30, a varié de 69 à 69 50, et ferme à 69 50.

	1 <sup>er</sup> cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français	47 25	47 50
Quatre pour cent français	55 50	55 50
Cinq pour cent français	69 25	69 50
Cinq pour cent belge (1842)	65 1/2	65 1/4
Cinq pour cent romain	38	38
Banque de France	1365	1365
Saint-Germain	125	125
Versailles (rive droite)	125	122 50
Versailles (rive gauche)	100	100
Paris à Orléans	560	562 50
Paris à Rouen	417 50	415
Rouen au Havre	217 50	212 50
Avignon à Marseille	255	255
Strasbourg à Bâle	87 50	87 50
Orléans à Vierzon	275	272 50
Orléans à Bourdeaux	400	400
Chemin du Nord	358 75	360
Paris à Strasbourg	355 75	352 50
Tours à Nantes	355	355
Paris à Lyon	302 50	305



### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 25 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	447 50	448 75	447 50	448 75	447 50	448 75
prime d. 10						
Paris à Rouen						
prime d. 10						
Avignon à Marseille			258 75			
prime d. 10						
Orléans à Vierzon						
prime d. 10						
Chemin du Nord	570					
prime d. 10						
Paris à Lyon	506 25				505	
prime d. 10						
Mines de la Loire			225	225 75		
prime d. 10						

RENTES. — 5 0/0, 70 80.

Le gérant responsable, H. MURAT.

### NOUVELLE ÉDITION.

AVEC 40 GRAVURES COLORIÉES.

### LA PRÉSERVATION PERSONNELLE.

32<sup>e</sup> édition, traduction française, avec 40 figures coloriées. — Prix : 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 40 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hypochondrie, la folie, etc.; par le docteur S. LA'MERT, médecin consultant, 37, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains : c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité.

S'adresser chez Guilbert, libraire, rue Lafont. (5850)

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Au 1<sup>er</sup> juin prochain, l'IMPRIMERIE BOURSRY FILS, actuellement rue Poulaille, n° 19, sera transférée grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

Plus de douleurs !

Par le *Topique-Bertrand*, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'insertion). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITÉ, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

### TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 38.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. *déjà gratuite*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre *TEINTURE PURGATIVE*. Cette préparation, à la fois *TONIQUE* et *PURGATIVE*, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (5964)

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le *Strop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné*,

Extrait du *Codex Medicamentarius*, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

Etude de M<sup>e</sup> Coste, notaire à Dardilly.

### HOTEL.

A vendre ou à louer tout de suite l'Hôtel du Lion-d'Or, sis à Charbonnières, quartier des eaux minérales, garni des meubles, linges et ustensiles nécessaires à son exploitation.

S'adresser à M. Roberjot, cafetier à Charbonnières, ou à M<sup>e</sup> Coste, notaire à Dardilly. (1953)

AVIS. — Un teneur de livres âgé de trente ans désire se placer.

S'adresser à M. Berger, à Rive-de-Gier (Loire), qui procure des acheteurs de propriétés rurales et qui vend à la commission de 2 0/0. Il se charge aussi des créances, ventes de sacs de rencontre pour farine, son, sable, etc., et procure serviteurs et servantes pour la ville et la campagne. (Affranchir.) (1984)

### F. SOLLIER,

FABRICANT DE

### MANTEAUX IMPERMÉABLES,

Rue des Célestins, n° 6.

### BLOUSES

D'ORDONNANCE

POUR LA GARDE NATIONALE

(Modèle de Paris.)

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France. (2702)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Poulaille, 19.